



Le vieux monde... du macronisme !

Les chantiers de la rentrée sont connus, que cela soit la réforme des aides sociales ("qui coûtent un pognon dingue" dicit Macron), l'hôpital, les arrêts maladie, le système des retraites... ou concernant l'éducation, le statut des enseignants, le dispositif de recrutement et la formation, les programmes du lycée...

Surtout, ne fâcher personne, annoncer en douceur des changements de lignes majeures tout en ponctuant ses propos de signes rassurants. Cette stratégie est vieille comme le monde et la prudence actuelle est liée aussi au climat des affaires de la macronie. Prudence donc !

A les entendre ou les lire, l'usage de la langue de bois est un modèle du genre ; et quiconque se contenterait d'une lecture diagonale y trouverait forcément son compte ; le système à points des retraites serait fondé sur l'égalité et la lisibilité pour chacun ; l'Hôpital à bout de souffle, à euros constants,

retrouverait toute sa capacité ; le retrait de 2600 postes du second degré, malgré la hausse démographique, n'aurait pas d'impact sur le fonctionnement des établissements et... profiterait au 1er degré ; le nouveau statut des enseignants résoudrait certaines des difficultés actuelles tout en développant pour chacun des dynamiques positives...

L'obstacle le plus conséquent à franchir : convaincre la population du bien fait de ces "réformes" et leur inéluctabilité. Or, les réticences et les craintes augmentent, jour après jour : tout est réalisé pour satisfaire une infime partie de la population ("Président des riches") et conforter les profits d'un système économique qui en veut toujours plus !

Mais, comme souvent dans le style illusionniste de la langue de bois, le diable se nichera dans les détails, et une brève analyse des idées fortes de l'ensemble de ces "réformes" nous laisse, comme prévu, craindre le pire, à commencer par le dévoiement des systèmes de solidarité et les régressions sociales qui suintent dans les discours. D'autant que ces "acteurs" ont déjà oeuvré à quelques fortes destructions (code du travail, SNCF...).

Sud/Solidaires mettra tous ses moyens et son énergie à combattre les régressions qui viennent ! Car ce sont des luttes sociales et des batailles idéologiques qu'il s'agit de dénoncer et de mener !

sommaire

▪ **Edito** : Le vieux monde

p 2 : Le quotidien
/Suppression de postes

p 3 : Public/privé, une lutte
des classes.

p 4 : **INFOSUD**/ Permanences -
adresses - Tel - Mel & adhésion

Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

Directeur de la publication : Gildas Thomas / Bimestriel, abonnement 8€ /

Journal réalisé, imprimé et plié par les adhérents de Sud Education.

ISSN : 1293-9862 / CPPAP : 0423S 05305

Site : <http://sudeduc50.no-ip.org/>

Mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Tel : 02 33 04 46 12 (jeudi&vendredi) et/ou Tel P : 06 70 72 31 08(toute la semaine)

Le quotidien des personnels sous Blanquer !

Les enseignants, infantilisés, deviennent des formateurs privatisables.

Le statut de fonctionnaire (fonctionnaire responsable) est continuellement mité, année après année.

Des indices ?

Lors de la correction de l'épreuve transversale du bac STI2D, les correcteurs placent des croix dans des colonnes et n'ont aucun pouvoir sur la note finale qui est attribuée par l'Inspecteur Pédagogique Régional, qui a toute latitude pour placer la moyenne de l'épreuve au niveau souhaité, en supprimant des questions ou modifiant le barème.

Les enseignants en CFA public doivent faire signer chaque apprenti à chaque cours. L'appel sur ProNote ne suffit pas, l'enseignant n'est donc pas considéré comme une personne à qui l'institution fait confiance. Ceci se fait d'ailleurs en contradiction avec l'Article R 131-5 du code de l'éducation : "Il est tenu, dans chaque école et établissement scolaire public ou privé, un registre d'appel sur lequel sont mentionnées, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits. Tout personnel responsable d'une activité organisée pendant le temps scolaire signale les élèves absents, selon des modalités arrêtées par le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement."

Les évaluations Blanquer ne sont pas corrigées par les enseignants, leur rôle "se borne" à recopier les réponses des élèves.

...L'enseignant est-il toujours fonctionnaire d'État, responsable ou le ministère l'envisage-t-il comme un bon petit soldat obéissant aux injonctions ?

Le 17 septembre dernier, le ministre Blanquer annonçait la suppression de 1800 postes dans l'éducation nationale.

Aujourd'hui, il apparaît que ce sont au moins **2600 postes qui seront supprimés.**

Les services administratifs croulent déjà sous la surcharge de travail. De plus, le nombre de personnels contractuels embauchés sur de courtes périodes, peu formés, sous-payés a explosé ces dernières années.

Les suppressions de postes d'enseignant-e-s se concentreront massivement dans le second degré, **où les manques d'effectifs sont déjà criants, et alors même qu'une hausse démographique importante impacte les collèges.**

Le ministre prétend augmenter le pouvoir d'achat des enseignant-e-s. Pour cela, il reprend la rengaine du "**travailler plus pour gagner plus**", annonçant notamment une baisse des cotisations sur les heures supplémentaires. Ces heures ne seront donc pas prises en compte dans leur totalité pour la retraite ou l'assurance-chômage, et ne constituent donc pas du salaire.

Plus grave, **le ministre entend imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-e-s du second degré en fonction des besoins locaux.** Il s'agit d'une énième attaque sur les statuts des personnels, qui touche directement leur temps de travail, et qui n'aura pour effet que d'épuiser les personnels.

La prétendue augmentation du pouvoir d'achat des enseignant-e-s n'est donc qu'un alibi de plus pour attaquer leurs droits et leurs conditions de travail, et rapprocher toujours plus le service public d'éducation des modes de management du monde de l'entreprise.

Les guides sur nos droits (PE, PES, non titulaires, congés...) sont sur le site de Sud Education sudeduc50.no-ip.org

AESH : des contrats indignes !

■ A cette présente rentrée, les services de la DSDEN, contraints par l'austérité budgétaire, ont proposé, pour la première fois, des contrats AESH Education Nationale sous les 20h00 hebdomadaires. Jusqu'à maintenant, sauf demande explicite des personnels, les contrats étaient à minima à 20H. C'est d'ailleurs une obligation pour les contrats aidés. Concrètement, des collègues AESH contrat EN seront sous les 600 euros de salaire mensuel. Bel exemple de lutte contre la pauvreté quand, dans le même temps, les tambours macroniens annoncent le dernier plan national. Nous rappelons que ces salaires sont pour la très grande majorité sous le seuil de pauvreté et que, paradoxe encore, ce sont des femmes qui exercent ce métier indispensable à l'accompagnement des élèves relevant du handicap.

Nous vous conseillons vivement de prendre contact avec nous. Nous interpellons alors la DSDEN pour un complément de service !

Réforme des collèges, rythmes scolaires, enseignants en sous effectifs, sécurité/discipline, encadrement, niveau scolaire... sont souvent les raisons invoquées dans l'analyse de l'érosion de l'école publique. Un élève sur six en élémentaire et un sur cinq dans le secondaire, place la France parmi les pays européens où l'enseignement privé est le plus présent.

Et qui dit privé dit enseignement catholique pour l'immense majorité. Le privé hors contrat se développe également mais bien souvent sous l'affichage de pédagogies dites "alternatives". Le choix individuel contre le choix collectif, la réussite personnelle contre la mixité sociale, les "valeurs" sont le coeur d'enjeux sociaux, engendrant une gentrification notamment dans les villes. Bien entendu, l'adhésion religieuse est très minoritaire dans l'orientation des familles. Ce sont surtout le "niveau" et une autre "pédagogie" qu'elle soit "alternative" ou "traditionnelle" qui motivent les familles. Or, en moyenne, les écoles privées n'ont aucun résultat significatif. L'OCDE, en 2011, publiait même une étude attestant qu'à situation sociale égale, les écoles privées étaient moins performantes que le public...

Evidemment, le privé a de meilleurs résultats parce que la proportion d'élèves de milieux favorisés est supérieure (35,8% dans le privé contre 19,3% dans le public). Inversement, les enfants d'origine populaire sont à 41% dans le public contre 19,5% dans le privé ! C'est donc une **ségrégation scolaire et sociale** qui est manifestement la priorité des "détenteurs d'un capital culturel". S'ensuit une recherche d'une optimisation puis d'une évasion comme... pour le capital financier !

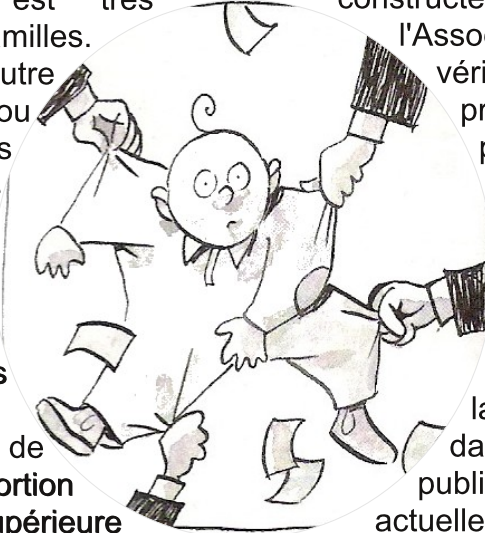
Pire, aucune statistique n'est disponible sur ce **séparatisme social**. Sud rappelle, par ailleurs, que les établissements privés sont très largement financés par l'argent public (Etat et Collectivités Territoriales) sans que la Cour des Comptes n'enquête sur cette manne financière. Etonnant ? L'immense majorité des élus est totalement silencieuse et complice de ces états de fait, par adhésion à l'idéologie du privé ou par crainte de ranimer une "guerre" scolaire. Cette duplicité favorise évidemment toutes les "réformes" déstabilisantes du service public.

Les écoles dites alternatives, une autre forme d'entre-soi.

Les écoles "alternatives" se multiplient sur l'ensemble du territoire, au détriment du service public. Ces écoles, hors contrat, vantent la liberté pédagogique et répondent à des attentes consuméristes. Comme pour les écoles confessionnelles, elles ne garantissent en rien la mixité sociale. Une part de ce marché, en expansion (multiplication par 7 des écoles en 4 ans), est occupée par les écoles Montessori qui seraient autour de 200 en France. Or le coût du matériel Montessori est tel qu'il justifie les frais de scolarisation. Un matériel évidemment homologué avec des constructeurs homologués... par l'Association Montessori ! C'est un véritable marché éducatif qui propose aussi des formations... pour les personnels !

Le hic, c'est que ces écoles "alternatives" sont bien perçues par le ministre de l'EN qui fut un des promoteurs de Céline Alvarez, "icône" aussi furtive que médiatisée de la pédagogie Montessori. Et dans le même temps, l'école publique subit, par les directives actuelles, des atteintes conséquentes à la liberté pédagogique des enseignant-e-s, se voit préconiser des méthodes (cf la vieille et fausse querelle de la syllabique) et constate son manque criant de moyens pour répondre aux réels besoins des élèves (manque de RASED, de psychologues, d'assistantes sociales ; classes aux effectifs trop lourds...). La parole ministérielle nie aussi les réalités de l'école publique, qui malgré tous les obstacles, met en place de nombreuses innovations pédagogiques par les collectifs enseignants. Tous ces actes constituent de fait une remise en cause de l'école publique et promeuvent les écoles dites alternatives.

Pourtant, à l'origine, la première école que Maria Montessori a ouvert, la Casa Dei Bambini, était gratuite car destinée aux enfants d'un quartier pauvre de Rome. Joli paradoxe n'est-ce pas...



Bulletin d'adhésion 2018 / 2019

A remplir même si vous étiez adhérent-e l'année dernière
à envoyer à Sud Education, 54 rue de la bucaille, 50100 CHERBOURG

NOM :	Adhésion ☐	
PRÉNOM :	RÉADHÉSION ☐	

Adresse personnelle

RUE OU LIEU-DIT :	VILLE :
CODE POSTAL :	MEL :
TEL : OU	

Etablissement d'exercice

Nom	Ville :
-----------	---------------

Situation professionnelle

Catégorie (PE, Cert, Agr, PLP, AE, CPE ; retraité) :	Temps complet ☐
Statut (titulaire, stagiaire, contractuel...) :	Temps partiel ☐
Discipline ou fonction :	Disponibilité ☐

Montant de la cotisation €

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois en établissant dès l'adhésion de 2 à 4 chèques à l'ordre de Sud Education et en remplissant le tableau ci-dessous.

	A encaisser au mois de...	Montant du chèque
Chèque 1		
Chèque 2		
Chèque 3		
Chèque 4		

NB : les chèques ne sont pas obligatoirement du même montant : arrondissez à l'€ !

En cas de situation financière difficile, notamment pour les non imposables, contacter le syndicat pour trouver une solution adaptée. Et si vous êtes non-imposable, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt.

Les frais de Sud Education (local, courrier, téléphone, presse...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérents. Adhérer c'est permettre à notre syndicat de fonctionner et donc de faire entendre sa voix. Alors adhérez, faites adhérer à Sud.

66% de la cotisation déductible des impôts (une attestation vous sera fournie en temps utile)

► coût réel de l'adhésion 34% du barème ci-dessus.

Barème adhésion 2018 - 2019

Salaire	cotisation	Salaire	cotisation	Salaire	cotisation
<600	5€	1700	120€	2580	270€
<900	15€	1780	132€	2640	282€
980	42€	1860	147€	2720	297€
1060	51€	1940	156€	2800	315€
1140	60€	2020	168€	2880	330€
1220	66€	2100	183€	2960	351€
1300	75€	2180	195€	3040	369€
1380	81€	2260	210€	3120	384€
1460	93€	2340	222€	3200	405€
1540	102€	2420	237€	3280	423€
1620	114€	2500	255€	3360	465€

Quand ? Où ? Quoi ? Que ?

PERMANENCE
Judi et vendredi :
 8h30 à 12h00
 13h30 à 17h00



TEL : 02 33 04 46 12
TEL P : 06 70 72 31 08

CONTACTS SUD

Adresse postale :
54 rue de la bucaille
50100 CHERBOURG



Site Sud Education Manche
<http://sudeduc50.no-ip.org/>

Site de la fédération Sud Education :
www.sudeducation.org